

(1)

(N° 297.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 9 AOUT 1887.

AUGMENTATION DU NOMBRE DES ÉCHEVINS DE LA VILLE DE GAND (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. VAN CLEEMPUTTE.

MESSIEURS,

C'est à la demande de l'administration communale de Gand que le Gouvernement a déposé un projet de loi portant augmentation du nombre des échevins de cette ville.

Il semble superflu de justifier longuement ce projet de loi.

L'augmentation de la population des villes de Bruxelles et d'Anvers a fait porter de quatre à cinq le nombre des échevins de ces deux villes : c'est l'objet des lois du 6 juin 1836 et du 26 mars 1874.

Or, si, lors de la présentation de la loi du 26 mars 1874, la population d'Anvers s'élevait à 144,000 habitants, celle de Gand, au 31 décembre 1886, dépassait 145,000 habitants.

Aussi le nouveau projet n'a-t-il soulevé, au sein de la Commission spéciale chargée de l'examiner, ni objection ni observation.

La Commission a donc l'honneur de vous proposer d'adopter le projet de loi.

Le Rapporteur,

JUSTIN VAN CLEEMPUTTE.

Le Président,

P. TACK.

(1) Projet de loi, n° 295.

(2) La commission était composée de MM. TACK, président, VAN CLEEMPUTTE, DE SMET DE NAEYER, DE KERCHOVE DE DENTERGHEM et VAN NAEVEN.